



Service vétérinaire – Environnement
10 Boulevard Gaston Doumergue
BP 76315
Cedex 2
44036 NANTES

NANTES, le 09/06/2023

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 07/06/2023

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

Coopérative de CHANTELOUP

La Chenuetière
44170 Nozay

Références : 2023-0146
Code AIOT : 0054401162

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 07/06/2023 dans l'établissement Coopérative de CHANTELOUP implanté La Chenuetière 44170 Nozay. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- Coopérative de CHANTELOUP
- La Chenuetière 44170 Nozay
- Code AIOT : 0054401162
- Régime : Autorisation
- IED : Oui

Élevage naisseur / post-sevreur (maternité collective) autorisé par Arrêté préfectoral du 18/04/2008 pour un effectif de 4823 animaux-équivalents (1250 truies, 132 cochettes, 4705 porcelets en post-sevrage)

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - les observations éventuelles ;
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes sont susceptibles de faire l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire
9	Prélèvements et consommation d'eau	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 17

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire
1	Conformité de l'installation au dossier	Lettre du 03/02/2014
2	Règles d'implantation	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 5
3	Intégrations paysagères	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 6
4	Sécurité Incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10
5	Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11
6	Lutte contre l'incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 12 et 13
7	Dispositif de prévention des accidents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 14
10	Collecte et stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 23
11	Plan d'épandage	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 27 et 37
12	Application des programmes d'action nitrate	Arrêté Ministériel du 19/12/2011, article Annexe 1 : I à VIII
13	Déchets et sous-produits animaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 33
14	Mise en œuvre des MTD	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 41 et 42
15	Emissions atmosphérique d'ammoniac	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 45

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'élevage est bien tenu et ne présente pas de non conformité majeure.

Les anomalies relevées concernent l'absence de compteur d'eau en sortie du forage.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Conformité de l'installation au dossier

Référence réglementaire : Lettre du 03/02/2014
Thème(s) : Élevage, Dossier
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Nature et Effectif
Constats : Élevage conforme au dossier ICPE
Observations : 1260 truies 4400 porcelets porcelets en post-sevrage Une citerne de gaz a été installée (chauffage du bâtiment post-sevrage en remplacement du chauffage électrique)
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 2 : Règles d'implantation

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 5
Thème(s) : Élevage, Implantation – Aménagement
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Distance minimale d'implantation des bâtiments d'élevage et leurs annexes
Constats : Conforme
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 3 : Intégrations paysagères

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 6
Thème(s) : Élevage, Implantation – Aménagement
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Intégration paysagère et propreté des installations et de leurs abords.
Constats : Conforme
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 4 : Sécurité Incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Propreté des locaux. Lutte contre la prolifération des insectes et des rongeurs.
Constats : Intervention d'une entreprise de dératisation (passage tous les 2 mois)
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 5 : Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11
Thème(s) : Élevage, Pollution
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Bâtiments d'élevage et ouvrages de stockage des effluents. Stockage des aliments en dehors des bâtiments.
Constats : Conforme
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 6 : Lutte contre l'incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 12 et 13
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Lutte contre l'incendie
Constats : Présence d'une réserve à incendie captant les eaux pluviales Présence d'extincteurs contrôlés annuellement (dernier contrôle le 03/04/2023)
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 7 : Dispositif de prévention des accidents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 14
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Registre des risques
Constats : Contrôle annuel des installations électriques réalisé le 09/05/2023 (la conclusion indique des traces d'échauffements à 3 endroits) Le plan des zones à risques n'a pas été présenté
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 9 : Prélèvements et consommation d'eau

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 17
Thème(s) : Élevage, Pollution
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Gestion de l'eau
Constats : L'eau est issue d'un forage. Absence de compteur d'eau en sortie de forage. Les relevés mensuels de la consommation en eau remis à l'inspecteur n'incluent pas la consommation d'eau utilisée pour le nettoyage. Sur sa déclaration annuelle (GEREP) l'exploitant indique une consommation annuelle de 11200 m ³
Type de suites proposées : Susceptible de suites
Proposition de suites : Sans objet

N° 10 : Collecte et stockage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 23
Thème(s) : Élevage, Pollution
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Stockage des effluents
Constats : 2 fosses de stockage de lisier couvertes + pré-fosses sous bâtiments. Petite fosse de reprise du lisier.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 11 : Plan d'épandage

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 27 et 37
Thème(s) : Élevage, Dossier
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Plan d'épandage
Constats : Plan d'épandage mis à jour en 2019 (parcellaire mis à disposition par 7 exploitants). Le parcellaire d'épandage de l'un des prêteurs de terres est en cours de reprise par d'autres exploitants.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 12 : Application des programmes d'action nitrate

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 19/12/2011, article Annexe 1 : I à VIII
Thème(s) : Élevage, Pollution
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Gestion des effluents et des épandages : période – stockage – plan de fumure et cahier d'enregistrement – couvertures végétales
Constats : Absence de terres en propre. Les bordereaux de reprise des effluents de 5 prêteurs de terres ont été présentés. Toutefois certains bordereaux ne sont pas signés.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 13 : Déchets et sous-produits animaux

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 33
Thème(s) : Élevage, Pollution
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Gestion des déchets et des sous-produits animaux
Constats : Présence d'un local réfrigéré pour le stockage des cadavres en attente d'enlèvement Collecte mensuelle des déchets de soins vétérinaires et d'insémination artificielle par "Collecte médicale" Présence d'un stock de sacs d'aliments (non repris par le fournisseur), en attente d'évacuation (en déchetterie).
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 14 : Mise en œuvre des MTD

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 41 et 42
Thème(s) : Élevage, Dossier
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Mise en œuvre des meilleurs techniques disponibles
Constats : Fosses couvertes. Absence de lavage d'air Épandages réalisés avec pendillards ou enfouissement direct. Remplacement progressif des néons par des ampoules à LED. Phytases dans aliments BRS et calcul des émissions d'ammoniac 2022 réalisés. excrétions (kg/place/an) : porcelets : 2.94 truis maternité : 32.2 truis gestantes : 18.5 Production N : 29331 kg Production P : 18466 kg
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 15 : Emissions atmosphérique d'ammoniac

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 45
Thème(s) : Élevage, Dossier
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Déclaration des émissions atmosphériques d'ammoniac
Constats : Déclaration GEREPE réalisée en 2023. Émissions annuelles d'ammoniac en 2022 : 13087 kg
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

